



Cher client,

Nous sommes ravis de vous informer des règles de conduite concernant la présence et l'accueil de votre animal de compagnie dans notre établissement. Nous vous remercions pour votre coopération et votre engagement à respecter ces directives. Nous vous invitons aussi à consulter notre politique spécifique pour les animaux domestiques dans notre établissement.

Veillez prendre note des règles suivantes :

- Votre animal ne doit pas être laissé seul dans la chambre sous peine d'une amende de 200\$.
- Il doit être tenu en laisse lorsque vous êtes hors de votre chambre.
- Son carnet de vaccination doit être à jour et l'animal doit être dressé et contrôlé.
- Il est autorisé à circuler uniquement dans le hall de l'hôtel pour se rendre à votre chambre.
- Conformément à la loi et pour des raisons de sécurité, il ne peut malheureusement pas vous accompagner sur nos terrasses, dans nos restaurants, ni à la gym, y compris dans la zone des piscines. Cette interdiction ne s'applique pas aux chiens-guide.
- Il est de votre responsabilité de nettoyer tout déchet laissé par votre animal sur le site de l'hôtel.
- Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous référer à la politique spécifique aux animaux domestiques dans notre établissement disponible à la réception et sur notre site internet.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous engageons à rendre votre séjour aussi agréable que possible.

Nom de l'animal	
Race	
Nom du client	
Signature du client	
Numéro de chambre	
Cellulaire	

Politique pour les animaux domestiques au Petit Manoir du Casino et ses Pavillons

1. Si votre animal est trouvé seul dans votre chambre, nous nous réservons le droit de contacter la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Charlevoix pour prendre en charge votre animal. Les frais associés seront à votre charge.
2. Vous vous engagez à maîtriser immédiatement tout comportements inadéquat ou dérangeant (e.g. aboiements) de votre animal afin de ne pas déranger les autres clients sous peine d'une amende de 200\$.
3. En cas de comportement de votre animal incompatible avec nos services, nous nous réservons le droit de demander son départ de notre établissement.
4. Vous serez pleinement responsable et l'établissement se réserve le droit de vous facturer tout dommages causés par votre animal au sein de l'établissement.
5. Un supplément de 25\$/nuitée par nuit et par animal sera ajouté à votre facture.
6. En cas de non-respect du règlement des frais de 250\$ et plus peuvent être appliqués.
7. Vous reconnaissez devoir assumer toute responsabilité financière et morale dans le cas ou un autre client de l'hôtel serait victime de votre animal lors d'un incident survenant au sein de l'établissement.
8. Vous vous engagez à indemniser et à décharger l'hôtel, ses propriétaires et ses dirigeants, de toute responsabilité pour tout dommage causé par votre animal. L'hôtel se réserve le droit de poursuivre légalement le propriétaire de l'animal.



Dear Guest,

We are pleased to inform you of the rules of conduct regarding the presence and reception of your pet in our establishment. We thank you for your cooperation and commitment to following these guidelines. We also invite you to consult our specific policy for pets in our hotel.

Please note the following rules:

- Your animal must not be left alone in the room under penalty of a fine of \$200.
- He must be on a leash when you are out of your room.
- Its vaccination record must be up to date and the animal must be trained and checked.
- It is authorized to circulate only in the hotel lobby to get to your room.
- In accordance with the law and for security reasons, unfortunately he cannot accompany you on our terraces, in our restaurants, nor at the gym, including in the swimming pool area. This ban does not apply to guide dogs.
- It is your responsibility to clean up any waste left by your pet on the hotel grounds.
- For further information, we invite you to refer to the specific policy on pets in our establishment available at reception and on our website.

We thank you for your understanding and we are committed to making your stay as pleasant as possible.

Name of the animal	
Kind	
Guest name	
Guest's signature	
Room number	
Cellular	

Pet Policy at Le Petit Manoir du Casino and its Pavilions

1. If your pet is found alone in your room, we reserve the right to contact the Charlevoix Society for the Prevention of Cruelty to Animals (SPCA) to take charge of your pet. Associated fees will be your responsibility.
2. You agree to immediately address any inappropriate or disruptive behavior (e.g. barking) from your pet to avoid disturbing other guests, under penalty of a \$200 fine.
3. In the event of your pet displaying behavior that is incompatible with our services, we reserve the right to request the departure of your pet from our establishment.
4. You will be fully responsible, and the establishment reserves the right to charge you for any damages caused by your pet within the premises.
5. An additional fee of \$25 per night and per pet will be added to your bill.
6. Failure to comply with the regulations may result in fees of \$250 or more being applied.
7. You acknowledge that you are financially and morally liable if another hotel guest falls victim to an incident caused by your pet within the premises.
8. You agree to indemnify and release the hotel, its owners, and executives from any liability for damages caused by your pet. The hotel reserves the right to take legal action against the pet owner.